



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 7 février,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 30 janvier 2019

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Honoré LAMBERT, Arthur MELIS, Carole HALGAND⁽⁵⁾, Adjoints.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Hocine BEN-SAÏD⁽¹⁾, Anne OLIVERO, Jérémy MARTINEZ, Martine CARMONA-FORNERONE⁽²⁾, Patrick FORNERONE⁽³⁾, Angélique ORENGO⁽⁴⁾, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO, Sylvie LAURENT par Sophie CELTON, Elisabeth PERRENOTMARQUE par Patrick MAGRO, Carole HALGAND par Elisabeth ROUDIL à partir de la 4^{ème} question, Gérard ESCOFFIER par Honoré LAMBERT, Patrick DUBESSE par Denis CANI, Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Tayeb KEBAB par Marie-Catherine BIANCO, Hervé VAQUIER-TOLINOS par Philippe NERCY, Sophia FELLAHI-TALBI par Hocine BEN-SAÏD, Audrey CERMOLACCE par Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) à (4) arrivés avant le vote de la 1^{ère} question ; (5) partie avant le vote de la 4^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 7 février 2019 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 5 décembre 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Délibération n°01.02.2019 : FINANCES COMMUNALES – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture du rapport de présentation du débat sur les orientations générales du budget.

Monsieur le Maire : « merci Monsieur Nercy pour la lecture de cette synthèse et merci également au service d'avoir travaillé sur ce dossier. Avez-vous des questions ? »

Madame Porsin-Raidin : « si vous le voulez bien Monsieur le Maire et chers collègues, je souhaiterais faire part de mes observations et questionnements. » (ci-joint le texte de l'intervention) :

Monsieur le Maire : « Sur les questions de sécurité, nous avons eu un Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) hier et les chiffres communiqués par la commissaire de police et les représentants de la Préfecture montrent que la délinquance est en diminution sur la commune. Comme vous le savez, nous sommes désormais rattachés au secteur Vitrolles-Marignane et depuis, entre 70 et 80 % des problèmes ont été réglés. Je ne suis pas favorable à plus d'embauche à la police municipale car c'est à l'Etat de nous protéger avec la police nationale. D'ailleurs, quand on regarde les communes voisines qui ont fait le choix de recruter des policiers municipaux, on s'aperçoit que les effectifs de la police nationale ont diminué. S'agissant des postes de personnel, je pense qu'il y a une confusion. »

Madame Porsin-Raidin : « pour l'insécurité, j'avais regardé sur internet. »

Monsieur le Maire : « les chiffres sur internet n'ont pas été mis à jour car il s'agit de ceux que nous avions à l'époque où nous étions encore rattachés à la police nationale de Marseille. »

Madame Porsin-Raidin : « c'est la perception que les habitants ont. Comment peut-on faire pour l'améliorer ? Comment peut-on faire passer le message que nous sommes mieux protégés ? »

Monsieur Cabras : « c'est une perception générale. »

Monsieur le Maire : « le problème concernant la sécurité c'est que malheureusement les gens entendent beaucoup de choses et cela se répercute sur leur perception. A la police municipale, le personnel parti a été remplacé. La vidéo-protection et le travail que nous faisons avec la police nationale, ont permis de faire diminuer la délinquance car il y a aussi des patrouilles de nuit. A Septèmes, on a essentiellement à déplorer des incivilités. »

Madame Celton : « j'ai une remarque concernant la réunion du CLSPD. Il est ressorti du débat que contrairement à la délinquance, les violences faites aux femmes ne sont pas en diminution. »

Monsieur Martinez : « au niveau de la sécurité, le risque zéro n'existe jamais. Ce que je peux vous dire par rapport à la gare, c'est qu'il y a eu des périodes où il y avait beaucoup plus de problèmes, et je parle en tant qu'utilisateur. Pour avoir discuté avec la police des trains, je peux vous dire qu'ils ont beaucoup moins de problèmes, que ce soit sur la ligne ou la gare de Septèmes. Pour les problèmes de dépenses de personnel, si leur part a augmenté, c'est qu'à côté il y a une baisse proportionnelle sur beaucoup de dépenses de fonctionnement (consommations d'énergie, véhicules...). Si on compare en effet, cela semble augmenter. Pour le régime indemnitaire, le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis plusieurs années. Je pense qu'il faut se réjouir de cette augmentation qui tente de pallier le manque de pouvoir d'achat. Enfin pour les commerces, je souhaiterais que soit reconnue la concurrence déloyale de la zone de Plan de Campagne. »

Monsieur Nercy : « si je regarde la page 24 du dossier qui vous a été envoyé, sur les dépenses de personnel, elles atteignaient 8 millions et aujourd'hui 7 738 438 €. Je ne vois pas où vous voyez les 12 millions. »

Madame Porsin-Raidin : « j'ai repris le rapport de 2018. »

Monsieur Nercy : « on a recruté, on a intégré le personnel de l'EJS, on a de plus en plus de tâches à assumer. Donc on se donne les moyens sans exagérer et les personnes doivent correspondre aux postes qu'elles occupent. Nous sommes par ailleurs dans une situation où des reclassements interviennent régulièrement et ce n'est pas neutre pour la collectivité. Le maire a essayé d'adoucir l'impact de la non-augmentation du point d'indice des fonctionnaires, en augmentant le régime indemnitaire de base. Il existe une pression très forte pour pallier les absences de l'Etat dans certains domaines. Enfin, pour l'attractivité du territoire, il existe depuis plusieurs années maintenant, un partenariat entre la chambre des métiers, la chambre de commerce et le tissu local. »

Monsieur le Maire : « je donne la parole à Julie Berger-Viles, notre directrice des finances, pour plus de précisions sur la confusion des chiffres. »

Madame Berger-Viles : « en 2018, nous avons prévu 7 550 000 € et ce montant n'a pas été atteint. Pour mieux comprendre, il est préférable de regarder le compte administratif. »

Monsieur Arinci : « je vais répondre point par point. Vous dites qu'il y a moins d'agressions à la gare mais la politique du consensus ne convient pas. Concernant la question de l'évolution des salaires des agents, cela n'était pas prévu dans le débat mais je vous remercie pour eux. Enfin, concernant l'analyse des effectifs, il faudrait faire la part de l'évolution des effectifs des services dans la part de l'évolution de la masse globale des dépenses. »

Monsieur Magro : « je craignais qu'il n'y ait pas de débat et je suis content de voir qu'il y en a un. Sur la question de la sécurité, si j'ai bien compris ce qui nous a été dit hier lors du CLSPD, il y a moins d'agressions physiques (certainement en lien avec la vidéo-protection bien comprise et l'augmentation de la présence policière) mais pas en ce qui concerne la violence intra-familiale. Mais il y a un peu plus de cambriolages.

C'est tout le problème de la question de la santé publique où telle maladie est en baisse mais il en reste quelques cas et celui qui l'attrape se moque de la santé publique.

Nous avons pris le virage de la vidéo-protection et notre trajectoire est maîtrisée. Dans la 1^{ère} phase, 58 caméras ont été installées sur 28 sites. Dans la 2^{ème} phase il y aura environ 15 sites de plus et environ 20 nouvelles caméras. Cela concernera toujours les flux et quelques points particuliers, en particulier les entrées de massifs naturels à cause de la fréquentation des engins mécaniques.

Mais pour que ce système fonctionne, il faut un dépôt de plainte car sinon il n'y a pas de réquisition du Parquet et pas de possibilité d'extraction des images.

Sur la question financière, nous sommes sur la ligne de crête depuis de longues années pour ce qui concerne la masse salariale. Pas par excès de dépenses mais par défaut de recettes. Je vous invite à consulter le site du ministère. La baisse constante du poids des intérêts de la dette et la diminution de la consommation des fluides, nous permettent de tolérer une masse salariale limite, sur fond de baisse des dotations. Sur les embauches, les seules qui ont été massives depuis le début du mandat ont eu lieu lors de la création de la 2^{ème} crèche. Sinon nous procédons à des ajustements.

Pour les salaires, nous n'échappons pas au glissement-vieillesse- technicité (GVT) et les départs plus tardifs à la retraite, pèsent sur le budget. Sans oublier les réussites aux concours. On pousse les agents à se former (formation que nous prenons en charge), à passer des concours et quand ils réussissent, on les nomme.

Je vous donne rendez-vous au compte administratif car il porte sur le budget réel de l'année passée. Je précise que la médiathèque coûte six fois moins cher qu'une police municipale de nuit ou qu'une piscine. Elle aurait dû coûter 4 millions (le prix d'une grosse villa) mais comme nous avons obtenu 70 % de subventions (dont 6% par l'aménageur des Deux Moulins dans le cadre d'un PAE) et qu'on récupère la TVA, la médiathèque a coûté réellement 590 000 € au budget communal. »

Monsieur le Maire : « je souligne que ce ne sont pas les habitants des Deux Moulins qui ont payé 6% de la médiathèque, mais bien l'aménageur. »

Monsieur Arinci : « je ne suis pas rassuré sur les variables. Il faudrait faire un effort de communication dans le rapport comme par exemple ajouter l'organigramme fonctionnel. Cela permettrait de mieux comprendre. »

Monsieur Cabras : « vous dites que 67 % de notre dette est remboursée à taux fixe. Et les 33 % qui restent ? »

Monsieur Magro : « je vous rassure, il ne s'agit pas d'emprunts toxiques. Seuls nos taux variables sont des taux capés à 1 point. Sinon pour vous donner un exemple, pour les 800 000 € de l'espace Jean Ferrat, nous sommes à 0,6 au-dessus du livret A.

Pour ce qui est de la taxe d'habitation, je crois que nous sommes compensés dans la durée ? »

Monsieur Nercy : « pour le moment nous sommes compensés par douzième. »

Monsieur le Maire : « Pour les dépenses de personnel, l'augmentation est de 1,09 depuis 2017. Je laisse la parole à notre Directeur Général des Services. »

Monsieur Bourrely : « Les fluides, qui représentent environ le tiers des charges courantes font l'objet d'une action constante pour les maîtriser. Or, les économies réalisées sur les charges générales dégradent mécaniquement le ratio « dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement ».

Il est donc utile d'analyser ce ratio de rigidité au regard de celui portant sur les « dépenses de personnel / recettes de fonctionnement ». Celui-ci est sous le seuil critique, ce qui est plus rassurant. Si on analyse les dépenses de personnel en euros par habitant, nous sommes en-dessous de la moyenne des villes de notre strate. »

Monsieur Arinci : « avoir l'évolution des effectifs physiques sur 3 ans aiderait à avoir une autre lecture sur les masses globales. »

Monsieur Magro : « je souhaiterais revenir sur le financement de la médiathèque. Au moment de la construction des Deux Moulins, nous avons donc bénéficié du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) où il était possible de rendre obligatoire pour l'aménageur de consacrer une partie de son budget à des travaux d'aménagement. Le PAE n'existe plus aujourd'hui. Mais à l'époque, l'enveloppe a été répartie entre la Communauté urbaine et la Commune. Concernant la Communauté urbaine, certains de ses travaux vont enfin bientôt être faits. Nous, nous avons fait le choix qu'une grosse partie du PAE qui nous revenait, soit affectée à la médiathèque car nous sommes partis du principe que le projet des Deux Moulins amenait 6% de population en plus et qu'il était logique que l'aménageur participe à hauteur de 6% à la construction de la médiathèque. »

Monsieur le Maire : « d'autres interventions ? Avant de mettre aux voix, je tiens à vous remercier pour la richesse des débats que nous avons eus. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

Délibération n°02.02.2019 : FINANCES COMMUNALES – Engagement partenarial à signer avec le Centre des Finances Publiques de Marignane visant à améliorer l'expertise comptable, fiscale et financière ainsi que l'efficacité des procédures de recettes et de recouvrements.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je regrette que la trésorerie des Pennes Mirabeau ait été fermée car cela pose des problèmes pour les personnes qui doivent se déplacer et nous avons fait connaître notre mécontentement. Nous dépendons maintenant de Marignane. Avez-vous des questions ? »

Monsieur Nercy : « jusqu'à présent, la commune versait une certaine somme à la trésorerie en contrepartie de son expertise. Qu'en est-il avec Marignane ? »

Madame Berger-Viles : « la loi prévoit ce versement. Ces dernières années, l'ancienne Trésorière ne le demandait plus car elle n'avait plus assez de personnel et elle estimait qu'elle n'apportait pas le travail de conseil. On verra sur Marignane comment cela va se passer. Le montant est appliqué en fonction du compte administratif de l'année précédente. Il fait l'objet du vote d'une délibération séparée. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.02.2019 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Dynamisation des commerces et des zones d’activités. Signature de l’avenant à la convention de partenariat 2018 et de la convention de partenariat pour 2019 entre la Commune et la Chambre de Commerce et d’Industrie Marseille Provence (CCIMP).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Martinez : « sur les actions proposées, on a une grosse vacance commerciale sur Septèmes-les-Vallons. Comment faire en sorte, à la fois d’inciter les nouvelles personnes à s’installer et en même temps protéger les propriétaires des locaux ? Comment accompagner les propriétaires d’un local vide pour leur donner envie de faire revenir un commerce ? »

Madame Celton : « l’avantage de la convention c’est qu’elle permet l’accompagnement des nouveaux commerces qui arrivent, avant leur installation. De travailler avec eux. De même, il y a des rencontres avec les propriétaires de locaux vacants pour les protéger et la chambre de commerce se déplace. »

Monsieur Martinez : « mais c’est sur un an seulement. Si la société ferme après, tout est à la charge du propriétaire : les frais de justice, de réparation, de nettoyage, d’huissiers, de serruriers... »

Madame Celton : « l’accompagnement des commerçants ne se fait pas que sur un an. La vraie question qu’il faut se poser c’est que le commerce doit marcher. Il existe des potentialités de développement des commerces sur Septèmes-les-Vallons, en fonction de la population existante. »

Monsieur Magro : « c’est le même problème que la santé publique. Ce qui s’est passé à la boulangerie des Caillols n’a rien à voir avec une absence de clientèle ou un problème de travail. Le commerce marchait. Les causes sont indépendantes. La question de Plan de Campagne est importante depuis longtemps et certainement beaucoup de commerçants en souffrent. L’ouverture d’une grande surface de 930 m² qui a joué avec les seuils, n’arrange rien. Mais dans les commerçants locaux il y a aussi Intermarché. Donc sans localisme étroit, défendons tous nos commerces. En 2010, nous avons mis au document d’urbanisme, un linéaire commercial de protection qui interdit la transformation d’un local commercial en logement. C’est un outil utile. Même s’il ne concerne que l’existant, il est aussi un appui pour les chambres consulaires. »

Monsieur le Maire : « le dossier a été travaillé en amont avec les commerçants. On a des commerces fermés et nous ne pouvons pas les laisser comme ça. C’est pour cela que nous avons mis en place ce partenariat, pour inciter les jeunes qui ont des projets, à les mettre en œuvre. »

Monsieur Fornerone : « sur les loyers des appartements il existe une garantie que l’on peut prendre. Ce n’est pas possible de faire pareil pour les commerces ? Il n’existe pas de taxe sur les commerces fermés comme cela existe sur les logements vacants ? »

Monsieur Cabras : « à un moment donné il existe un facteur risque et il faut prendre ses responsabilités. »

Monsieur le Maire : « d’autres questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°04.02.2019 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dynamisation des commerces. Candidature de la commune à l’appel à projet 2018 « Fonds d’Intervention pour les Services, l’Artisanat et le Commerce (FISAC) ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est un dossier qui a fait l'objet de discussions. Je tiens à remercier Céline Ducret et la Première Adjointe. Des questions ? »

Monsieur Arinci : « L'activité économique a absolument besoin d'une connexion de qualité au réseau internet pour vivre. Où en est le déploiement de la fibre sur la ville ? »

Monsieur Magro : « je vous invite à lire l'Almanach 2019, il y a un article qui fait le point sur le raccordement à la fibre et les perspectives. »

Monsieur le Maire : « une partie de la Ville aurait dû être terminée fin 2018. Mais il y a eu du retard. Je pense que d'ici la fin 2019, on pourrait avoir la fibre sur les différents quartiers. »

Madame Celton : « concernant les commerçants et plus particulièrement le travail sur les questions numériques, une personne va les accompagner et les former pour qu'ils puissent ensuite expliquer à d'autres. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibérations :

- **n°05.02.2019 : CONSEIL MUNICIPAL - Dénomination d'une voie publique de la Zone d'Activités du Pré de l'Aube « Impasse de la Carrière ».**
- **n°06.02.2019 : CONSEIL MUNICIPAL - Dénomination d'une voie publique de la Zone d'Activités du Pré de l'Aube « Impasse du Rocher ».**
- **n°07.02.2019 : CONSEIL MUNICIPAL - Dénomination d'une voie publique de la Zone d'Activités du Pré de l'Aube « Rue de la Tour ».**
- **n°08.02.2019 : CONSEIL MUNICIPAL - Dénomination d'une voie publique « Chemin de la Campagne Tassy ».**

Monsieur le Maire : « comme vous le savez, c'est à la demande de la Poste que nous avons entrepris depuis plusieurs mois, de dénommer des voies publiques. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote les projets de délibérations.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.02.2019 : JEUNESSE - Approbation du règlement intérieur de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « c'est dans la continuité de la reprise en gestion publique municipale de l'EJS. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.02.2019 : JEUNESSE - Approbation des tranches de quotient familial et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 pour les activités de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « comme nous nous y étions engagés, il s'agit des mêmes tarifications qu'avant la reprise en gestion municipale. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.02.2019 : ENFANCE JEUNESSE - Approbation du Contrat Enfance Jeunesse renouvelé pour la période 2018-2021 et de l'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Fornerone : « vous avez dit coopération avec les communes, vous savez lesquelles ? »

Madame Celton : « on attend des propositions de la CAF. A priori c'est sur les Pennes Mirabeau. »

Monsieur Arinci : « est-ce que notre action répond aux chiffres attendus au niveau des cofinancements ? »

Madame Celton : « nous sommes très bons sur les crèches. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.02.2019 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et assainissement - Exercice 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Délibération n°13.02.2019 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle là encore qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Délibérations :

- **N°14.02.2019 : DROIT DES SOLS : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la création d'un préau à l'école maternelle Langevin Wallon.**
- **N°15.02.2019 : DROIT DES SOLS : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la construction de la nouvelle cuisine centrale.**
- **N°16.02.2019 : DROIT DES SOLS : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation de travaux en vue de la mise en accessibilité de l'école élémentaire François Césari.**
- **N°17.02.2019 : DROIT DES SOLS : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation de travaux en vue de la mise en accessibilité de l'école élémentaire Tranchier Giudicelli.**
- **N°18.02.2019 : DROIT DES SOLS : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation de travaux en vue de la mise en accessibilité de la salle Fernand Ros.**

Monsieur le Maire : « si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais regrouper les projets de délibérations n°14 à 18 car ils concernent tous des autorisations d'urbanisme que je vous demande de m'accorder en vue de réaliser tant des travaux d'amélioration que des mises aux normes en matière d'accessibilité. Concernant la construction d'une nouvelle cuisine centrale, c'est un dossier qui dure depuis plusieurs années. Comme vous le savez, au départ, nous avons pensé réhabiliter celle qui existe. Or, au vu des frais que cela engendrait, il est apparu plus intéressant financièrement d'en construire une nouvelle. C'est d'ailleurs pour ça que nous avons acheté l'ancien terrain SNEF. Il s'agit maintenant de lancer les travaux. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.02.2019 : RESSOURCES HUMAINES - Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail - Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT placé auprès de la commune de Septèmes-les-Vallons et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°20.02.2019 : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau type des emplois communaux. Année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « je vous rappelle que ce tableau est le moyen d'ouvrir les droits à paiement des employés de la mairie. »

Monsieur le Maire : « en ce qui concerne l'informaticien, je vous précise que nous avons eu beaucoup d'entretiens de recrutement mais que pour l'instant, nous n'avons pas pourvu le poste. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler que l'inauguration d'Aragon aura lieu le 16 février prochain à 10h00 et que vous êtes tous invités. Vous recevrez bientôt une invitation à cet effet. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 00.